

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 octobre 2016

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 4 octobre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-74

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

OBJET

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST (par proc. à M. JOINT), M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAQUI (par proc à Mme LACROIX jusqu'au N° 2016-76 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etaients absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

L'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) lance un appel à candidatures auprès des gestionnaires de structures d'accueil collectif de la petite enfance s'engageant à mettre en œuvre le programme national « Parler Bambin » au sein de crèches caractérisées par une forte mixité sociale.

Il s'agit d'une méthode pédagogique innovante, créée il y a une dizaine d'années, qui favorise le développement du langage, de la naissance à 36 mois, dans une optique de prévention précoce des inégalités sociales. Une première évaluation scientifique de ce programme a montré qu'il permet un meilleur développement langagier des enfants accueillis, notamment ceux des familles les plus vulnérables, favorisant ainsi le bon déroulement de leurs futurs apprentissages.

Le déploiement de ce programme sur deux crèches, « Les Petits Mousses », et « Les Galets du Rhône », situées sur des quartiers en veille active (Cuire-le-bas et Saint Clair), s'inscrit pleinement dans les orientations de la politique familiale et éducative en faveur des tout-petits, mais aussi, plus transversalement, dans les objectifs de prévention, en facilitant les trajectoires scolaires et professionnelles des enfants sur le territoire.

Déployé sur 4 années, entre le dernier trimestre 2016 et le dernier trimestre 2020, ce programme comprend plusieurs volets :

- un dispositif de formation mis en oeuvre par l'ANSA (4 journées sur site, étalées sur une durée de 6 mois, qui pourront par ailleurs s'inscrire dans le plan de formation annuel du service petite enfance)
- un volet recherche organisé en 2 phases :
 - l'analyse de l'appropriation du dispositif par les professionnels
 - l'impact du programme sur les progrès des enfants en lien avec les parents
- un réseau national de professionnels « Parler bébé », animé par l'ANSA, afin de soutenir sur le long terme les professionnelles formées référentes du programme.

Une convention de partenariat définit les engagements réciproques. Pour la Ville, il s'agira de :

- contribuer financièrement au programme de formation attaché au projet sous forme d'une subvention à l'ANSA, à hauteur de 3 695 euros par structure, soit 7 390 euros pour les deux crèches concernées. Cette opération peut, par ailleurs, bénéficier de financements de l'Agence Régionale de Santé ainsi que de la Caisse d'Allocations Familiales qui soutiennent activement ce programme ;
- déployer et faciliter la mise en oeuvre matérielle des formations ;
- s'inscrire dans le protocole de recherche tout au long du projet.

Un bilan des actions menées sera établi annuellement par l'ANSA et transmis à la Ville aux fins de suivi de la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention de partenariat avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives ci-annexée,

- AUTORISE

sa signature par Monsieur le Député-Maire ;

- ATTRIBUE

une subvention de 7 390 euros à l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) versée sur appel de fonds en fonction de l'avancement du programme de formation sur les 4 années à venir ;

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à solliciter des financements sur ce programme notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et de l'Agence Régionale de Santé.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 octobre 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET